L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 11 OCTOBRE 1885.

Essais et Concours de Moissonneuses-lieuses, en France.

(Extrait de la revue scientifique de la *République Française* du 22 septembre 1885.)

L'emploi des moissonneuses pour les travaux de la coupe des céréales s'est développé en France, dans de très-grandes proportions, pendant les dernières années. La moissonneuse est devenue une machine courante dans beaucoup d'exploitations importantes; ailleurs, plusieurs cultivateurs se sont associés pour s'en procurer une; ailleurs encore, il s'est formé des entreprises de moissonnage à façon qui fonctionnent régulièrement, comme depuis longtemps fonctionnent les entreprises de battage à façon. Enfin, l'emploi de petites moissonneuses à un cheval rend des services dans la petite culture, et même dans les fermes d'une certaine importance. La seule chose que les agriculteurs puissent désormer désirer de ce côté, c'est la baisse dans le prix d'achat des machines, baisse qui s'est d'ailleurs manifestée déjà dans les deux dernières années; elle était naturelle, dès que l'emploi des moissonneuses prenait une plus grande extension.

Un progrès en amène un autre. La moissonneuse ordinaire dépose les épis sur le sol en javelles régulières, mais elle ne lie pas les gerbes; de sorte que derrière la machine on doit avoir une équipe d'ouvriers pour lier les gerbes et les mettre ensuite en moyettes. Le travail du liage est même devenu, dans les fermes un peu importantes, la principale préoccupation du cultivateur. Depuis quelques années, on s'est ingénié à trouver le moyen de faire lier les gerbes par la moissonneuse elle-même ou par une autre machine suivant la moissonneuse. A l'Exposition universelle de 1878, on ne voyait pas encore de moissonneuses-lieuses; deux ou trois ans plus tard, les constructeurs américains, qui ont toujours été les premiers à rechercher la solution de ces sortes de problèmes, en présentaient plusieurs types. Presque simultanément on voyait apparaître des modèles de lieuses simples, montées sur un bâti, pour enlever les javelle du sol, les lier et les rejeter.

La moissonneuse lieuse est une moissonneuse ordinaire pour le système de coupe. Mais l'appareil de javelage est modifié par la nécessité d'ajouter à la machine un appareil de liage. Ce dernier consiste en un tablier latérale sur lequel les tiges sont alignées et où elles sont saisies par un ou deux leviers recourbés qui forment la gerbe, pendant qu'une longue aiguille manœuvre le lien par un mécanisme assez semblable à celui des machines à coudre.

Les premières moissonneuses-lieuses introduites en Europe ne furent pas accueillies avec une grande faveur. Le lien des gerbes était en fil de fer, et on redoutait les accidents qui pouvaient résulter, pour les animaux, de l'oubli d'une parcelle de lien qui serait restée dans la paille servant plus tard à leur nourriture. La gerbe n'était pas toujours liée, c'est-à-dire que, de temps en temps, l'appareil lieur manquait son coup, soit que le tablier bourrât, soit que les organes ne fonctionnassent pas avec la régularité nécessaire. Les gerbes étaient de poids assez variable; il y en avait de grosses et de petites. Enfin, défaut capital, la machine rejetait brusquement la gerbe sur le sol, de telle sorte que le grain était projeté hors de l'épi; il y avait égrenage dans des proportions parfois considérable.

Les constructeurs ne se sont pas découragés. Ils ont modifié les mécanismes, substitué la ficelle au fil de fer comme lieu, cherché les moyens d'adoucir les chocs et, au besoin, de les faire disparaître complètement. Le succès a couronné leurs efforts: la moissonneuse-lieuse est devenue aujourd'hui une machine qui répond très-suffisamment aux besoins de l'agriculture.

C'est ce qui est ressorti d'une demi-douzaine de concours et d'expériences publiques qui ont eu lieu, cette année, au moment de la moisson. Dans ces concours on a pu étudier, pendant des journées entières, le travail de cinq ou six moissonneuses de construction américaine ou anglaise, et l'on a dû rendre justice à ce travail, tout en regrettant qu'aucune machine de construction française n'ait rivalisé avec elles.

En ce qui concerne la régularité de la coupe, les moissonneuses-lieuses donnent complète satisfaction aux exigences les plus grandes. Lorsque les récoltes sont versées et tourbillonnées, il y a des irrégularités; mais, dans ce cas, les mêmes irrégularités sont constatées dans le travail des faucheurs réputés les plus habiles.

Pour le liage des gerbes, on ne constate plus de manques, ou, du moins, ils sont tellement rares, qu'ils ne comptent pas, car ils n'atteignent pas 1 pour 100 du nombre des gerbes. En outre, ces gerbes présentent un poids très-régulier qui varie, suivant les machines et la force de la récolte, de 5 à 7 kilogrammes et demi par gerbe. Sous ce rapport, les gerbes faites mécaniquement sont tout aussi régulière que celles qui résultent du liage à la main.

Quant à l'égrenage, il n'existe plus. Les gerbes sont déposées assez doucement sur le sol pour que le grain ne s'échappe pas des épis. Quelques machines sont mêmes munies d'appareils spéciaux dits porteurs, qui gardent les gerbes provisoirement, pour les déposer à la volonté du conducteur, au nombre de trois à cinq, soit en tas spacés régulièrement, soit en lignes régulières. Cette disposition facilite à la fois le travail de la mise en moyettes et le chargement des gerbes sur les chariots pour l'enlèvement de la récolte.

Est-ce à dire que la moissonneuse-lieuse, mise entre les mains du premier venu, donnera immédiatement un travail régulier? Il n'en est ainsi pour aucun outil ni pour aucune machine; la moissonneuse-lieuse n'échappe pas à cette loi générale. L'habileté du conducteur, la docilité de l'attelage sont des facteurs importants dans le résultat définitif. Mais ce n'est pas là ce qui doit effrayer outre mesure. Les ouvriers de ferme ont appris à conduire la faucheuse et la moissonneuse ordinaires; il s'est formé une catégorie spéciale de chauffeurs pour les machines à vapeur agricoles; il se formera rapidement des conducteurs de moissonneuses-lieuses; rares dans les premières années de l'emploi de ces machines, ils deviendront aussi nombreux qu'il est nécessaire, en peu de temps.

Une question importante est celle de la force nécessaire pour la traction des moissonneuses-lieuses en travail. Il ressort des essais dynamométriques faits au concours de Chartres par M. Grandvoinnet, professeur de génie rural à l'institut national agronomique, que l'effort moyen de traction par seconde varie de 184 à 249 kilogrammes, suivant les machines. Le travail exécuté par les machines est de 45 à 50 ares par heure. On peut en déduire que 3 chevaux de culture de force ordinaire sont nécessaires et suffisent pour conduire ces machines. En ne les attelant que deux chevaux, on ne peut exécuter qu'un travail irrégulier, coûtant par conséquent un prix plus élevé.

En définitive, les progrès réalisés dans la construction des moissonneuses paraissent avoir résolu complètement le difficile problème de la moisson mécanique. Il suffira, en outre, du fonctionnement de quelques-unes de ces machines dans un arrondissement ou un canton, pour faciliter le travail même dans les fermes où elles ne fonctionneront pas, en accroissant les ressources en bras disponibles soit pour la coupe, soit pour le liage des gerbes.

Suite du petit dictionnaire travesti du *Tintamarre* :

Tentative : Femme d'un oncle qui est en avance.

Théorie : Mélange de produits chinois dont on nourrit les soldats pour les principes de la manœuvre.

Thermomètre : Espèce de loyer à payer à la mesure et au degré.

Thermopyles : Fin des horions entre les Perses et les Spartiates dans ce défilé de la Grèce.

Thiers : Une fraction qui personnifiée, vaut bien un entier.

Tic : Habitude vicieuse de cette espèce d'insecte de s'attacher aux oreilles des chiens.

Tirailleur : Soldat qui ne vise pas du côté du but.

Tirant : Prince cruel cousu à une tige de botte.

Tokay : Vin de Hongrie à l'usage des fous.

Touchant : Se dit d'un bois où beaucoup d'oiseaux gazouillent.

Troie : Nombre impair dont les Grecs s'emparèrent après un siège de dix ans.

On pose à l'*Evénement* la question de jeu suivante :

Trois joueurs font une partie de piquet : le No 1 bat les cartes, le No 2 joue le premier, gagne et se retire ; il laisse en présence les Nos 1 et 3. Qui doit battre les cartes, ou qui doit jouer le premier ?

La partie continuant, le No 3 bat et fait couper au No 1 qui joue.

Aux examens du baccalauréat :

L'examinateur. — Savez-vous quelle coutume particulière était en honneur au Malabar ?

L'élève—Oui, monsieur.

L'examinateur—Dites.

L'élève—Les femmes veuves devaient s'y brûler sur la tombe de leurs maris.

L'examinateur—Et qu'en pensez-vous ?

L'élève—Je pense que chez nous le mariage c'est le pot-au-feu, et que là-bas c'était le rôti.

L'Illustration cite, d'après un journal de province, une cocasserie électorale.

Savez-vous comment les cultivateurs de l'arrondissement de Pontoise nomment un des candidats ? "Cochonbus!"

Voici l'origine de cette dénomination curieuse :

Un jour, le candidat, au cours d'une tournée de poignées de main, entre dans une ferme. Il "la serre" vigoureusement au fermier, lui débite son boniment: "Ah! l'agriculture, mon cher!" Il ne connaît que l'agriculture, pas un ne l'a étudiée comme lui !

Tout à coup, il aperçoit un superbe goret qui trempe son groin dans un baquet.

—Tiens! s'écrie-t-il, je ne savais pas que les cochons bussent!

"Cochonbus," va!

Toute la famille est dans le salon. Toto sort de la chambre du grand-papa (maternel), portant une grande pipe.

" Tiens, grand-père! Casse-la; veux-tu ? "

" Pourquoi la casserais-je ? "

" Pour amuser petit père; il a dit qu'il donnerait cent francs pour que tu casses ta pipe. "

Le baron Rapineau, qui avait affaire place du Château-d'Eau, a pris l'omnibus des boulevards.

Arrivés à destination :

—Eh bien! lui dit sa femme, est-ce que nous ne descendons pas ?

—Ma foi, répond-il, puisque nous avons payé jusqu'à la Bastille, allons jusqu'à la Bastille !

Un joli mot d'enfant :

On avait dit d'un cuirassier qu'il était grand comme un monument. Le cuirassier entre au salon. L'enfant se met à tourner autour de lui.

—Que cherches-tu donc, Bébé ? demande la mère impatientée.

Et Bébé, de son air capable :

—Ze cerse son escalier !

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A Louer—Une Vacherie, à l'encoignure des rues Salcedo et St-Philippe. S'adresser chez Joseph Estin, sur les lieux.
11oct—11et18

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 5sept

A VENDRE.

A vendre—Un beau gaufrier français, en parfait état, avec tous les accessoires et pouvant cuire 12 gaufres en 5 minutes. Superbe exploitation pour l'Exposition. S'adresser à L. H. Perret, 38 Exchange Alley. 11 oct—3f

A vendre—Taureaux et vaches de Jersey et béliers de Cotswold, tous acclimatés. S'adresser aux Fair Grounds à F. PIGNÉGUY.
8oct—6f

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.

LOUIS H. PERRET,
6sept— 38 Passage de la Bourse

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qu'il l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collectes dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE K,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 13 OCT. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York en traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de Joseph A. Flanders demandant une monition—No. 15,330.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE, SALUT—

Attendu que Joseph A. Flanders a acheté à une vente publique faite par Washington L. Hodgson, un encanteur dûment autorisé pour cette paroisse, le 21ème jour de mars 1885, à midi, en vertu d'un jugement rendu le 21 juin 1884 et signé le 27ème jour de juin 1884, par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Division C de cette Cour, dans le procès en partage intitulé: La Succession de George H. Pearson et portant le numéro 10,835 du Dossier de cette Cour, les propriétés ci-après décrites et a fait application à cette Cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvée le 10 mars 1870, des Statuts Révisés de la Louisiane.

Sachez par les présentes ET TOUTES LES PERSONNES intéressées dans cette affaire sont citées et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent avoir des droits, titres ou réclamations contre les propriétés ci-après décrites, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel a été fait la vente ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'évaluation ou l'annonce, dans les conditions ou manière de la vente ou de tous autres défauts quelconque, d'avoir à déduire dans les trente jours à partir du jour où cette monition sera insérée pour la première fois dans les journaux publics, les raisons pour lesquelles la vente ne seraient pas confirmées et homologuées.

A la dite vente des propriétés ci-après décrites Joseph A. Flanders est devenu acquéreur pour la somme totale de Quinze Mil Six Cents Piastres.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Achetée par Joseph A. Flanders, d'après un acte pardevant A. Hero, Jr., notaire, en date du 5 mai 1885.

Premièrement—Un certain îlet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette localité communément appelée Rickerville, borné par l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Octavia et Jersey, et désigné comme l'îlet No. 6 sur un plan du dit Faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852. Le dit îlet mesure plus ou moins deux cent soixante-dix-huit pieds onze pouces de face à la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée), la même façade à la rue Jersey, trois cent soixante-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à l'Avenue Peters, de même que sur la rue Octavia.

Secondement—Un certain îlet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée Rickerville, borné par la rue Jersey, l'Avenue Peters, les rues Octavia et Laurel, et désigné comme l'îlet No 11 sur le susdit plan dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852.

Le dit îlet de terre mesure plus ou moins deux cent soixante-quatorze pieds de face à l'Avenue Peters, deux cent soixante quinze pieds de face à la rue Octavia, deux cent soixante-dix-huit pieds onze pouces de face à la rue Jersey, et deux cent soixante dix-sept pieds de face à la rue Laurel.

Troisièmement. — Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le Sixième district de cette ville, en cette partie connue communément sous le nom de "Rickerville", bornée par l'Avenue Peters, les rues Léontine, Laurel et Jersey, et désignée comme l'îlet No. 10, d'après un plan dudit faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852; ladite portion de terre mesure, plus ou moins, deux cent dix-huit pieds, un pouce quatre lignes de face à la rue Laurel, deux cent trente-un pieds, neuf pouces, sept lignes de face à la rue Jersey, deux cent soixante-neuf pieds, sept pouces de face à l'Avenue Peters et environ la même façade sur l'autre ligne latérale, en exceptant cependant une partie mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds, quatre pouces, sept lignes de face à la rue Jersey, sur cent quinze pieds, cinq pouces cinq lignes de profondeur et face à l'Avenue Peters.

Quatrièmement—Un certain îlet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, en cette partie connue communément sous le nom de "Rickerville", borné par l'avenue Peters, les rues Magazine, Camp et Léontine, et désigné comme l'îlet No. 22, d'après un plan dudit faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852. Le dit îlet de terre mesure, plus ou moins, trois cent dix-huit pieds, dix pouces, deux lignes de face à la rue Léontine, trois cent trente-un pieds, quatre pouces de face à l'avenue Peters, trois cent onze pieds, deux pouces de face à la rue du Camp, et trois cent trente sept pieds, deux pouces, quatre lignes sur la dite rue Magazine.

Cinquièmement—Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée "Rickerville", borné par les rues St. Charles, Peters, Bordousquie et Léontine, et désigné comme le carré No 49 sur un plan du dit suburbain "Rickerville", dressé par Adolphe Knell, architecte, sous la date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, cent soixante cinq pieds, huit pouces de façade, avenue St. Charles, sur une façade semblable rue Bordousquie; cinq cent quatre-vingt huit pieds, dix pouces avenue Peters; et cinq cent quatre-vingt quinze pieds, dix pouces de façade rue Léontine.

Sixièmement—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie de la ville généralement nommée Rickerville, et borné par les rues Peters, Octavie, Long et Breslau, et désigné comme le carré 74 sur un devis de la dite suburbaine Rickerville dressé par Adolphe Knell architecte, sous la date du 19 janvier 1852 lequel terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds sept pouces et cinq lignes de façade sur les rues Octavia et Peters, et deux cent soixante quinze pieds de façade rues Breslau et Long.

Septièmement—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans la Sixième District de cette ville, dans cette partie communément nommée "Rickerville", borné par les rues Peters, Octavie, Breslau et Arcadie, et désigné comme le carré 77 sur un plan de la dite suburbaine Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, le dit terrain mesure, plus ou moins, trois cent-deux pieds, sept pouces et cinq lignes de façade rue Octavie, la même façade rue Peters, sur une façade de deux cent soixante-dix pieds sur chacune des autres rues, Breslau et Arcadie.

Huitièmement—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément nommée Rickerville, et borné par les rues Peters, Octavie, Arcadie et Clara ou Forstall, désigné comme le carré 80 sur un plan d'Adolph Knell architecte en date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, trois-cent-deux pieds sept pouces et cinq lignes de face rues Peters et Octavie, sur une façade de deux-cent-soixante dix pieds sur les rues Arcadie et Clara.

Neuvièmement—Un morceau de terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, dans le Sixième District, dans cette partie de la ville communément nommée "Rickerville", borné par les rues Peters, Burke et Peters Avenue, sur la ligne d'une propriété anciennement appartenant à feu François Robert Avart, et désigné comme le carré d'îlet 94 sur un plan de ladite suburbaine Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852; lequel morceau de terrain mesure, plus ou moins, soixante-deux pieds, trois pouces et trois lignes, rue Peters, trente huit pieds, sept pouces et cinq lignes rue Burke, trois cents pieds avenue Peters et trois cents pieds de profondeur sur la limite le séparant de la propriété Avart.

Bureau du greffier
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1885.
Signé: HENRI L. LAZARUS, Juge.
GEO. D. CAZELAR, Dép. Greffier.
Nlle-Orléans, 30 septembre 1885.
Copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Dép.-Greffier.
1er oct—1,7,15,22,30.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Oscar Bercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,400—Division D—Attendu que Mme veuve Louis Oscar Bercier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Oscar Bercier, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 oct—11.16.20

Succession de Edward Hils.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,828—Division "C"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Anna Wild, Veuve de Edward Hils, tutrice naturelle, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11oct—11, 16, 20.

Succession de George L. Day.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 15,117—Division D. Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de George L. Day, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 oct—9 13 17

Succession de Nicholas Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,684—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Barbara Wagner, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 oct—4,8,13

Succession de John Reddy et Elizabeth Kennedy, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 13,714—Division E—Attendu que Thomas Reddy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus John Reddy et Elizabeth Kennedy, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 oct—8.13,17

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
to 12 rue Dauphine, immédiatement après ... formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans ...
... de palais artificiels.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin W. Hope vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,382—En vertu d'un ordre de vente en date du 8 octobre 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 12 octobre 1885, à 10 1/2 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois pupitres, un coffre fort en fer, une machine (type writer), etc., sur les lieux, No. 36 rue Carondelet.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans et syndic provisoire.
9 oct—9,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Frederick Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,171 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, anciennement paroisse Jefferson dans cette portion connue comme Burthville, dans l'îlet numéro soixante, compris entre la ligne de la propriété de Foucher de Circé ou City Park et les rues Hurst, Jennet et Calhoun, conformément au plan original du dit Burthville, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville ; le dit lot de terre est désigné par le numéro dix-huit (18) sur une copie du plan annexé à un acte de vente du plaignant à John Q. Flynn, passé en l'étude de John D. Taylor, notaire, le 25ème jour de septembre A. D. 1884, et mesurant vingt huit (28) pieds de face sur la ligne de la propriété de Foucher de Circé ou City Park sur une profondeur de cent vingt quatre (124) pieds sept (7) pouces et deux et quart (2 1/4) lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot de terre forme une partie de l'îlet de terre que le plaignant dans cette affaire a acquis de Horace B. Claflin, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, en date du dix-septième jour de juillet A. D. dix-huit cent quatre vingt-deux lequel dit acte a été dûment enregistré au bureau de transfert de cette ville dans le livre 116, folio 431.

Acquis par le défendeur dans cette affaire du plaignant par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 5 novembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

Comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de poursuite dans cette affaire et la réclamation du plaignant de cent cinquante dollars maintenant due avec les intérêts à 6 pour cent par an à partir du 5 novembre 1884 jusqu'au paiement, et cinq pour cent sur le montant total du principal et intérêt pour honoraires d'avocat.

L'acquéreur assumera le paiement jusqu'à la balance de son enchère de deux billets à ordre, payables respectivement douze et vingt quatre mois à partir de leur date, chacun pour cent cinquante dollars avec intérêt à six pour cent par an à partir du 5 novembre 1884 jusqu'au paiement, ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures légales pour en forcer le paiement comme il est garanti par hypothèque le 5 novembre 1884 pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville sur la propriété ci-dessus décrite et le surplus de l'adjudication s'il y en a comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 sept—3.10.17.24 27 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Walter O. Winn.

DOUZIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour la paroisse Rapides — No 40—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de John S. Mayfield et contre Louisa A. James et autres, défendants en erreur, à moi adressé par l'Honorable Douzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse Rapides, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le tiers indivis d'une certaine portion de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Bienville, Dauphine et Conti, mesurant quarante-et-un pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de cent vingt pieds, et borné sur le côté vers la rue Bienville par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à L. D. Dupas sur le côté vers la rue Conti par la propriété de Mme Hagan ou celle qui la représente. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant une résidence à 3 étages, connue comme le numéro municipal 65 rue Bourbon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Louisa A. James.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 sept—6.13.20 27 31 oct

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

C. E. Sarrazin, etc. vs. Leurs Créanciers. } No. 15,401. Division A.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de C. E. Sarrazin et de Chère E. Sarrazin, Jules Sarrazin et Paul J. Sarrazin, individuellement et comme liquidateurs de ladite raison sociale soit convoquée, et ait lieu pardevant Charles Roux, Esq. notaire dans cette ville, le Mardi 10ème jour de novembre 1885 à 11 heures A. M., dans le but de considérer, de voter et prendre une détermination sur l'application des pétitionnaires pour un répit ... N. Vignaud, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que pendant l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nlle-Orléans, 6 octobre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7 oct—7.27—10nov

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Benjamin W. Hope vs. Ses créanciers } No. 15,382. Division B.

ORDRE DE COUR—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Benjamin W. Hope soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr. Esq., notaire en cette ville SAMEDI le 7me jour de novembre 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Benjamin W. Hope soient suspendues et que Henry Heidenhain, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1885.
Signé, N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Division B, absent en ce moment en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 oct—6. 20—4 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Joachim Tassin vs. Ses créanciers. } No 15,231. Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Joachim Tassin, soit et est par le présent acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, MERCREDI, le 21me jour d'octobre 1885, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire Joachim Tassin soient suspendues et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1885.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 sept—3f en 20

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

J. O. Tery & Sons, etc. vs. leurs Créanciers. } No. 13,573. Division B.

ORDRE DE COUR.—Qu'une réunion des créanciers de la raison sociale de J. O. Terry & Sons et de J. O. Terry, O. F. Terry et W. S. Terry, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, le LUNDI, 19me jour d'octobre 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de voter et de déterminer les termes et conditions de la vente des propriétés livrées par les insolvables.

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1885.
Signé, F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 sept—16,23.30—oct 7,14.19

VENTES PAR LE CONSTABLE.

D. A. Harris vs. Alexander Warren.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,445.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Chas. G. Ogden, Juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, coin de l'avenue Louisiana et rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, SAMEDI, 17 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de meubles de maison, bois de charpente préparé et un lot de devants de cheminée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

FRANK CARAMBAT,
7oct—7.11,17 Constable.

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien.

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie du Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, et d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.
20mars—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le Shérif civil de propriétés améliorées et de valeur dans le Quatrième District de cette ville.

Hibernia Insurance Co. —vs.— Clara M. Hagan et James Hagan, in solido.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,421.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 3 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, étant désigné comme lot numéro deux de l'îlet numéro vingt, borné par les rues Plaquemine, maintenant Coliseum, Pleasant, Prytania et Toledano, conformément à un plan dressé par B. Buisson et déposé en l'étude de F. Grima, notaire. Le dit lot mesure cent sept pieds sept pouces et demi de face à la rue Pleasant, la même façade sur la rue Toledano sur une profondeur de cinquante-trois pieds sur une ligne qui le sépare du lot numéro un, et quarante-cinq pieds onze pouces et deux tiers sur la ligne du lot numéro trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

2° Trois certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prytania, Coliseum et Quatrième et l'avenue Washington, désignés comme lots numéros un, deux et trois sur un plan dressé par C. A. Hedin, en date du 4 mars 1856, déposé dans les archives de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville ; les lots numéros deux et trois mesurant chacun vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds six pouces et demi entre lignes égales, et le lot numéro un mesure vingt-cinq pieds dix pouces de face à la rue Prytania sur une même profondeur que les lots numéros deux et trois, et face à l'avenue Washington sur les deux rues ci-dessus mentionnées forme l'encoignure, le tout au pied américain et entre lignes égales. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

3° Deux certains lots de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent vingt-et-un de l'ancien faubourg Livaudais, borné par les rues Troisième, Carondelet, Baronne et Quatrième, désignés comme lots numéros vingt-et-un et vingt-deux sur un plan du dit îlet, déposé pour référence en l'étude de James Graham, anciennement notaire de cette ville, comme plan No 147; les dits lots se touchent et mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent.

4° Cinq certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, St. Charles, Quatrième et Prytanée, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit et neuf sur un plan fait par ... et marqué "A", annexé pour référence à un acte de vente de Peale et Davis à Adolphe Hamilton passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 3 février 1852, les lots cinq, six et sept mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent vingt trois pieds neuf pouces entre lignes parallèles.

Le lot numéro huit forme l'encoignure des rues Prytania et Washington, et mesure trente-trois pieds de face à la première rue mentionnée sur une profondeur et façade de cent vingt-trois pieds neuf pouces sur la rue deuxièmement mentionnée, et le dit lot numéro neuf mesure trente pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt neuf pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Lesquelles propriétés ci-dessus décrites que Mlle Clara Mary Hagan défenderesse, a acquises de la succession de feu J. P. Hagan et als. conformément à quatre actes séparés passés pardevant W. J. Castell, notaire le 5 décembre 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 oct—2.9 16 23 30—3 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duffy vs. John Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'îlet quatre vingt-onze ... [illegible] ... Jules Mossy, anciennement notaire le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus) sur une profondeur de cent vingt sept pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Les bâtisses est connue comme les Nos 307 et 309 rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de ... Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884 enregistré au bureau des transferts livre 119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—1° Comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation de la plaignante ... [illegible] ... frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884 ... [illegible] ... au paiement et garanti par privilège et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte ... en cas de procès.

3° Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts à accrus et ... sera proportionné ... [illegible] ... payé comptant, et le pro rata dudit billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 sept—25—oct 2.9.16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Holz vs Octave Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,093—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 13 Octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Ste-Anne, Dauphine et Orléans, mesurant au pied français vingt quatre (24) pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent huit pieds sept pouces (108' 7") sur la ligne du côté vers la rue Ste-Anne qui le sépare de la propriété maintenant ou anciennement appartenant à B. O. Plauché, une première profondeur de soixante-quatorze pieds deux pouces (74' 2") sur le premier côté vers la rue Orléans à laquelle profondeur le dit lot diminue en largeur par un angle droit sur une ligne de douze pieds de longueur s'étendant en parallèle avec la rue Bourbon, une seconde profondeur de trente-trois pieds neuf pouces (33'9") sur la seconde ligne du côté s'étendant en perpendiculaire avec la rue Bourbon et douze pieds (12) de largeur sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur de Paul Forstall et als. et Céleste A. Duplantier et als. conformément à un acte pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 12 mai 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour neuf cent cinquante dollars $950, intérêts accrus, taxes et frais, incluant quatre dollars pour copie de l'acte, et l'acquéreur assumera le paiement de onze billets se montant à neuf cent cinquante dollars et intérêts accrus à partir du 15 mars 1884, payable à deux ans après la dite date, avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la dite date jusqu'au paiement, avec tous les frais et charges qui seront accrus par forfaiture de l'acquéreur de se conformer aux conditions de son adjudication; le dit acquéreur fera assurer les améliorations par lui acquises pour un montant suffisant pour garantir le porteur des billets non échus, et transférera la police d'assurance au dit porteur, ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant saisi ci-dessus, paiera au comptant tous les frais de cette procédure.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 sept—11,18,25—oct 2,9.13

ANNONCE JUDICIAIRE.

P. B. S. Pinchback vs Moses Schwartz

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,173—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés par les numéros un à onze sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 25 avril 1842, et déposé en l'étude de T. Tureaud, anciennement notaire. Le numéro un forme l'encoignure des rues Camp et Première et mesure vingt-six pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et façade à la rue Première de quatre-vingt-quinze pieds et ayant la même profondeur sur la ligne opposée. Les lots deux, trois et quatre se touchent et mesurent chacun vingt-six pieds de face rue du Camp sur une profondeur de chacun de quatre-vingt-quinze pieds entre lignes parallèles.

Les lots cinq et six mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot sept mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds deux et demi pouces entre lignes parallèles, une des dites lignes étant la ligne de division entre le faubourg Livaudais et Lafayette. Les lots huit, neuf, dix et onze mesurent chacun vingt-six pieds un pouce de face à la rue Première sur une profondeur de cent quatre pieds, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et droits, lots, ouvrant sur la rue Philip.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de P. B. S. Pinchback par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, en date du 29 août 1881, enregistré au bureau de transfert, livre 115, folio 690.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25—oct 2.9.16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent.

Succession de B. J. West. No. 7,839.

Interdiction de B. J. West, Jne.—No. 11,186.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 11 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, l'un de l'hon. H. L. Lazarus, juge de la Division E, daté du 10 novembre 1884 et un ordre amendé du même juge en date du 15 novembre 1884, dans l'affaire de la succession de B. J. West, décédé, Dossier No. 7,839, et un de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, en date du 7 novembre 1884, dans l'affaire Benjamin J. West, interdit, Dossier No. 11,186, à l'encan il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Lyon, Magazine et Constance, désignés par les Nos 20 et 21 qui se touchent, et mesurent chacun 35 pieds 2 pouces de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, avec cuve, hangars, etc.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à 1, 2 et 3 ans avec un intérêt courant de 6 pour cent et un intérêt éventuel de 8 pour cent du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles, y compris l'hypothèque spéciale, lien du vendeur, assurance, honoraires d'avocat, 10 pour cent payables comptant sur les lieux, pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur, comprenant les taxes dues et exigibles en 1885.

11oct—11 18 25 nov1 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et effets mobiliers.

Succession de James B. Walton, décédé.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux 13 rue Carondelet—MERCREDI, 21 octobre 1885, à 9 heures et demie du matin, sur les lieux au No 12 rue Euterpe, entre Prytanée et Colysé, et immédiatement après, au No 197 rue Gravier près Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 9 octobre 1885, Dossier No 15,224, pour compte de la succession de James B. Walton, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un lot de meubles et d'effets mobiliers le tout d'après l'inventaire enregistré à la cour ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
11 oct—11.14.17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage à deux corps de logis,

No 48 rue Bertrand, entre Gravier et Perdido.

Succession de John McGrath. A l'encan, Pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, en date du 24 septembre 1885, No 13,678, du dossier pour le compte de la succession de feu John McGrath, à l'encan, il sera vendu—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Bertrand et Bolivar, désigné comme le lot No 13, et mesurant 30 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Bertrand, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois à deux corps de logis, portant le No 48 rue Bertrand avec 4 chambres et une résidence cottage en bois à deux corps de logis dans le fond avec 4 chambres, 2 citernes, hangars etc.

Conditions—Comptant en passant les titres 10 0/0 devant être payé sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes dues en 1885 en outre de son enchère. Acte de vente pardevant Fred Adolph, notaire aux frais de l'acquéreur.

27 sept—27—oct 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison au No 114 rue St-Jane.

Succession de Catherine McLaughlin.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux No 13 rue Carondelet—MERCREDI 14 octobre 1885, à 10 heures et demie du matin, au local No 114 rue St-Jane, entre Gravier et Perdido, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour Division A, maintenant absent, en date du 5 octobre 1885, pour le compte de la succession de Mme Catherine McLaughlin, décédée, Dossier No 14,363, il sera vendu—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
4 oct—4 8 11 14

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième District.

Résidence cottage de choix dans le Premier District.

Jolie résidence à deux étages et terrains de valeur dans le Quatrième District.

Une occasion rare pour des personnes désirant une maison ou comme un bon placement.

Succession de Charles Prager, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 14,731.

Avec des conditions des plus raisonnables.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI 17 octobre 1885, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1885, Dossier No 14,731 et à un ordre supplémentaire de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 10 septembre 1885, dans l'affaire de la succession de Charles Prager, décédé, à l'encan il sera vendu

1° **Un lot de terre de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlet No 7, borné par les rues Franklin, anciennement Benton, Liberté, Thalie et Erato, et mesurant, conformément à un plan dressé par A. S. Phelps, voyer et ingénieur, en date du 5 février 1846, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire, 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence cottage en bois à deux corps de logis, couverte en ardoises, connue par les Nos 362 et 364 rue Franklin et ayant 6 chambres, gaz et installations sur chaque côté.

2° **Un terrain de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite, et désigné comme lot No 7 de l'îlet No 7 sur un plan dressé par J. Pilié et annexé à un acte en partage entre P. A. Rost et autres, passé le 20 mars 1841 pardevant D. L. McCoy, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure au pied américain 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence-cottage en bois, à deux corps de logis, recouverte en ardoises, connue par les Nos 374 et 376 rue Franklin, ayant 8 chambres, gaz, installations, etc. de chaque côté.

3° **Un terrain de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Felicity Road, Franklin, anciennement Avenue Fulton, St-André et Remparts, anciennement Hercule, et désigné par le No 12 sur un plan déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville, connu comme le numéro 266, le dit lot mesure 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Felicity Road, 35 pieds 9 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11 et 102 pieds 1 ligne sur la ligne du côté opposé. Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux corps de logis et à deux étages couverte en ardoises, connue comme les Nos 372 et 373 rue Felicity Road, et ayant dix chambres de chaque côté.

4° **Un terrain de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet et le même district que celui décrit précédemment désigné par le No 81, et mesurant 30 pieds et 4 lignes de face à la rue St-André, 30 pieds et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 2 lignes sur la ligne de division du lot No 82 et 103 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot numéro 78, le tout d'après un plan dressé par Bongerol, voyer, le 7 février 1852 et déposé en l'étude de feu Wm Y. Louis, anciennement notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une écurie et un hangar; toutes les proportions décrites ci-dessus sont d'après des plans récents faits par Charles Schnauder, en date d'août 1885, et sont exhibés au lieu de la vente.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie; 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1885.

13sept—13 20 27—4.11.17oct.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE

Emplacement de valeur pour bâtir rue Urquhart entre les rues Annette et St-Bernard.

Succession de Charles Gibert.

No 15,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 24 octobre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, (Rotonde de l'Hôtel St-Charles,) rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honourable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 18 septembre 1885, le certain emplacement ci-dessous décrit appartenant à la susdite succession.

Un certain terrain, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues St-Bernard, Annette, Urquhart et Girod, désigné comme l'îlet No. 45 sur un plan fait par Jos. Pilié, le 10 novembre 1809, et déposé en l'étude de J. M. Duncan, ancien notaire en cette ville; le dit lot est désigné par le No. 9 sur un plan déposé en l'étude de J. Cuvellier, notaire en cette ville, par acte du 5 septembre 1836, et mesure 34 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Urquhart, sur 105 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 10, et 57 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payera au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant pour assurer la vente et assumera en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant C. J. Kramer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 sept—19,26—oct 3,10,17,24

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure des rues Esplanade et Tremé.

Succession de Henri Geipl.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 3457.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 14 novembre 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1885, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues de l'Esplanade, Tremé, Quartier et St-Claude, lequel lot de terre forme encoignure aux rues Tremé et Esplanade, mesurant 50 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 45 pieds de face à la rue Tremé, 48 pieds 8 pouces sur la ligne vers la rue St-Claude et 56 pieds 6 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, office et trois chambres avec porte à coulisse, à l'étage supérieur, balcon avec marquise faisant face aux deux rues, quatre Chambres à coucher et chambres à bains.

Une bâtisse en briques à étages attenante à la maison ayant quatre chambres, cour briquetée, deux citernes, chambres à coucher, hydrant, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au premier, gaz dans la maison. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet garanti par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent seront exigés de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication.

11oct—11.17,24,31—7.14nov

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 13 octobre 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et Aubry—

7 vaches laitières
2 génisses.
2 chevaux, 1 charrette à lait, 1 ditto à provision, 1 cochon, bidons, baignoire et tous les ustensils de la vacherie

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $75 comptant et au-dessus de $75 à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction du vendeur.

11 oct—

Magnifiques Vaches Laitières de races Brama et Durham.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 15 octobre 1885 il sera vendu à 11 heures du matin au Bayou St-Jean, en face du pont de la rue Esplanade, sur l'ancienne habitation Allard—

50 belles vaches laitières, 40 avec jeunes veaux et les autres sur le point de ..., et toutes habituées à l'écurie. 2 beaux chevaux un de selle et un de harnais.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant; de $50 à $100 trois mois, et au dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 11oct—

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 14 octobre 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue White entre les rues Live Oak et Ursulines—

17 belles vaches laitières plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler. 1 taure. 1 beau jument et 1 charrette à lait, les bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100, trois mois, et au dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 11 oct—

Petite propriété rue de l'Union, 3me District.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St. Charles—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'îlet borné par les rues l'Union Française, Villeré et Robertson, mesurant 32 pieds de face à la rue de l'Union sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 8 lignes. Le tout conformément au plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet notaire.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'an 1885, en sus du prix d'achat. 11 oct—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement d'affaires ou pour famille.

Le coin nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod.

Succession de Michael Lyons.

No. 445—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 7 novembre 1885, à midi à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 octobre 1885 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir :

Cette propriété bien connue pour affaires ou pour famille à l'encoignure nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Fulton ou Constance, Girod et Lafayette. Le lot de terre est désigné comme le lot No 1, et mesure 52 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur 45 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, 102 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne du côté, et plus profond, du lot No. 2 et 109 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue Girod. Le dit lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Girod. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue comme les Nos. 109 et 111 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets à acquérir ... portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue avec la clause usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour forcer le paiement des billets. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur ou les acquéreurs et la police transférée au vendeur ou porteur des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell notaire.

7 oct—7,17.24 31—7 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, No 551 rue Howard.

Succession de Mme Lean Morton.

No 15,035—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI 24 octobre 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 21 septembre 1885, il sera vendu à l'encan—

La cottage double No 551 rue Howard entre Seconde et Troisième, dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Seconde et Troisième. Le lot est désigné par le No 6 et mesure au pied américain 25 pieds 10 pouces et 3/4 de ligne de face sur la rue Howard, 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. Gernon, notaire.

23 sept—3,10,17,24 oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue St-Louis, No 817

Succession de Wm. Richard Meek.

No 15,049.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et signé le 18 septembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Le cottage à un étage, No 817 rue St-Louis, entre Roman et Derbigny, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et le Canal Carondelet. Le lot est désigné par le No 21 et mesure 27 pieds de face à la rue St. Louis, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885, et sera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Geo. W. Christy, notaire.

20sept—20 oct3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence No 198 rue Sixième, entre Camp et Chestnut.

Dans l'affaire de Joseph Dunbar vs ses Créanciers.

No 14,859—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No. 17, rue Carondelet. — SAMEDI, 31 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et signé le 25 septembre 1885, il sera vendu à l'encan:

La résidence No 198 rue Sixième, dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Camp et Chestnut, le terrain est composé de deux lots désignés par les numéros 3 et 4 qui se touchent et mesurent ensemble 80 pieds 4 lignes de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets garantis par première hypothèque sur la propriété, chacun pour la somme de $1440, en date du 10 mai 1884, payable respectivement, à deux, trois et quatre ans après date, avec six pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Le reste du prix de son enchère comptant, et l'acquéreur aura à assurer la propriété et transférer la police au porteur desdits billets, à payer 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets, à assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

27 sept—27—oct 3 10 17 24.31.

LES SEULES VÉRITABLES
Dragées Dépuratives Iodurées
du Dr GIBERT

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence de choix. Maison double et neuve

Nos. 354 et 354 1/2 rue Dumaine, entre Johnson et Prieur.

Succession de John Geo. Abry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 15,085.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 7 novembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 3 octobre 1885, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 15 dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, sur un plan de E. Surgi, en date du 29 octobre 1847, déposé en l'étude de O. Drouet notaire en cette ville; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie bâtisse neuve en bois à un étage à deux corps de logis, ayant sur chaque côté cinq chambres, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc., et connue comme le numéro municipal Nos 354 et 354 1/2 rue Dumaine.

Acquis par le dit feu John Geo. Abry de Pierre Conseil par acte passé pardevant Felix J. Dreyfous, le 28 août 1884.

Conditions—La moitié ou plus comptant le reste à Un ou à Un et Deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisés en paiements égaux, dans les billets solidaires des acquéreurs datés du jour de l'adjudication et portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur, l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal aux billets et transférer la police; l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation, 5 0/0 honoraires d'avocat, vente sans estimation en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs devront payer ... % du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville pour 1885 et déposer avec l'encanteur dix pour cent au moment de l'adjudication, ... dans le cas où l'acquéreur ne se conformerait pas aux conditions de l'adjudication quinze jours après la vente, il sera considéré en défaut sans autre formalité.

Acte de vente pardevant Felix J. Dreyfous notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 oct—6 10 17 24 31—nov 7

Meubles de maison.

Succession de John Geo. Abry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,085.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale, SAMEDI, 17 octobre 1885, à 10 heures du matin il sera vendu à l'encan au No 354 rue Dumaine, entre Dumaine et Ste Anne en vertu et conformément à un ordre de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 3 octobre 1885 pour le compte de la dite succession.

Un lot de meubles de maison,
Conditions—comptant.
6 oct—6 10 14 17

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coins de rue de valeur pour affaires dans le Premier District.

Succession d'Andrea Jacquin.

No 14,319. — Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Fred Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 14 novembre 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E, en date du 2 octobre 1885 ... et les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Clio, Thalia et Magnolia, ... 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Willow et Thalia. Ensemble avec les édifices ... qui s'y trouvent ... loyer de $14 par mois.

2° **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Willow, Clio, Thalia et Erato, désigné comme lot No 1 sur un plan de ... architecte, en date du 25 juin 1857, déposé en l'étude de M. Gernon, notaire de cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Willow et Thalia et mesure, conformément au dit plan, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Erato sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et forme le coin des rues Erato et Willow, ensemble ... comprenant un cottage double à un étage.

3° **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District ... dans l'îlet borné par les rues Willow, Clio, Thalia et Erato, désigné ... par E. ... , déposé en l'étude de Wm. Shannon, ... plan No 27. Le dit lot mesure, conformément au dit plan, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Erato sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et forme le coin des rues Erato et Willow, ensemble ... comprenant un cottage double à un étage.

Termes et conditions.—Pour les ... [illegible] ... crédit ... les billets ... en cas de procès ... seront assurés ... aux porteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes dues en 1885 ... et un dépôt ... comptant sera exigé.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 oct—11.17 24 31—7 14 nov

Excellent placement d'argent

DANS UNE

Résidence spacieuse, centrale, près de la rue du Canal.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. ... Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 24 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, sans réserve:

La maison de résidence centralement située, solidement construite en briques, spacieuse, à deux étages, avec mansardes, ... [illegible] ... salle à manger dans les dépendances, cuisine, et vingt chambres, à coucher à l'étage supérieur, hydrants et de grandes cuves, gaz. Le terrain est exceptionnellement vaste, mesurant 37 pieds français, équivalant à 42 pieds américains, de façade sur ... 119 pieds français équivalant à 126 pieds américains de profondeur entre lignes parallèles. Le propriétaire actuel a dépensé environ $2 000 en réparations, et la propriété est vendue sujette à un bail expirant en octobre 1887 au taux de $720 par an payable mensuellement.

Le locataire est tenu de faire toutes les réparations nécessaires au toit et aux citernes en sus du prix de location. C'est un placement d'argent rémunérateur qu'acquiert de la valeur incessamment et qui mérite de fixer l'attention des capitalistes. Une excellente situation pour un homme à profession.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit payable en billets de un et deux ans, spécialement garantis par lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement 5 pour cent honoraires d'avocat, ... [illegible] ... payées pour 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. S. Beck, notaire aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 11 17 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Seconde et dernière adjudication.

Dans l'affaire de George Godfrey et autres contre Mary et Emma Godfrey et autres.

No. 14,324—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, G. G. Fred Girardey, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 7 novembre 1885 à midi à la Bourse d'Encan St. Charles il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1885 et signé le 22 juin 1885, et d'ordres signés le 3 et le 10 juillet 1885 par l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, Religieuses et Céleste, désigné comme lot No 3 et mesure, au pied américain, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Félicité, 90 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No. 2. Le tout est conforme au plan de A. de Armas et déposé avec H. B. Cenas, notaire. Etant la même propriété acquise par J. W. Godfrey, de la ville de Baltimore, conformément à un acte pardevant le dit notaire, le 16 avril 1859. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant 6 pour cent par an d'intérêt, payables annuellement, à l'exception de la part des mineurs, qui s'élève à 290 3072, lequel montant portera 8 pour cent d'intérêt par an. Le tout avec les clauses de garantie ordinaires, le privilège du vendeur, hypothèque et privilège. Les taxes de 1885 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix de vente.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il sera exigé un dépôt de $100 au comptant au moment de l'adjudication.

4oct—4,10.17.24 31—nov7

BASILE BARES
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont délivrés au ... [illegible] ... à un prix excessivement ...

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

Le plus grand ... du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St Charles, la plus grande médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à renseigner à l'avenir ... soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a ... [illegible] ... médecine ... [illegible] ... P. M., $1 et $ ... Elle a des remèdes ... qui rendent les amoureux ... à ... mer $1. Les personnes ... doivent se faire accompagner ... à sa ... interprète.